



Faits saillants de la séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes, tenue le mardi 27 août 2013.
Seul le procès-verbal officiel fait foi des décisions prises par le Conseil.

— Mesdames et messieurs les commissaires ont choisi d'exercer une option d'achat sur un terrain situé à côté du terrain où se trouve l'école de la Mosaïque à Saint-Basile-le-Grand, afin de pouvoir procéder à la construction d'un agrandissement pour cette école.

En effet, l'acte de vente initial du terrain de l'école de la Mosaïque comportait une clause spéciale permettant à la commission scolaire d'exercer une option d'achat sur ce terrain appartenant à la ville de Saint-Basile-le-Grand, advenant un agrandissement de l'école.

Rappelons que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a consenti en juin dernier le budget nécessaire à cette construction.

Cet agrandissement sera réalisé au cours des prochains mois et terminé pour janvier 2015.

LE POINT SUIVANT A ÉTÉ TRAITÉ EN INFORMATION :

— Les membres du Conseil ont pris connaissance de la reddition de comptes sur l'exercice de la délégation de pouvoirs du directeur général durant la période estivale.

Nous vous souhaitons une bonne année scolaire 2013-2014.